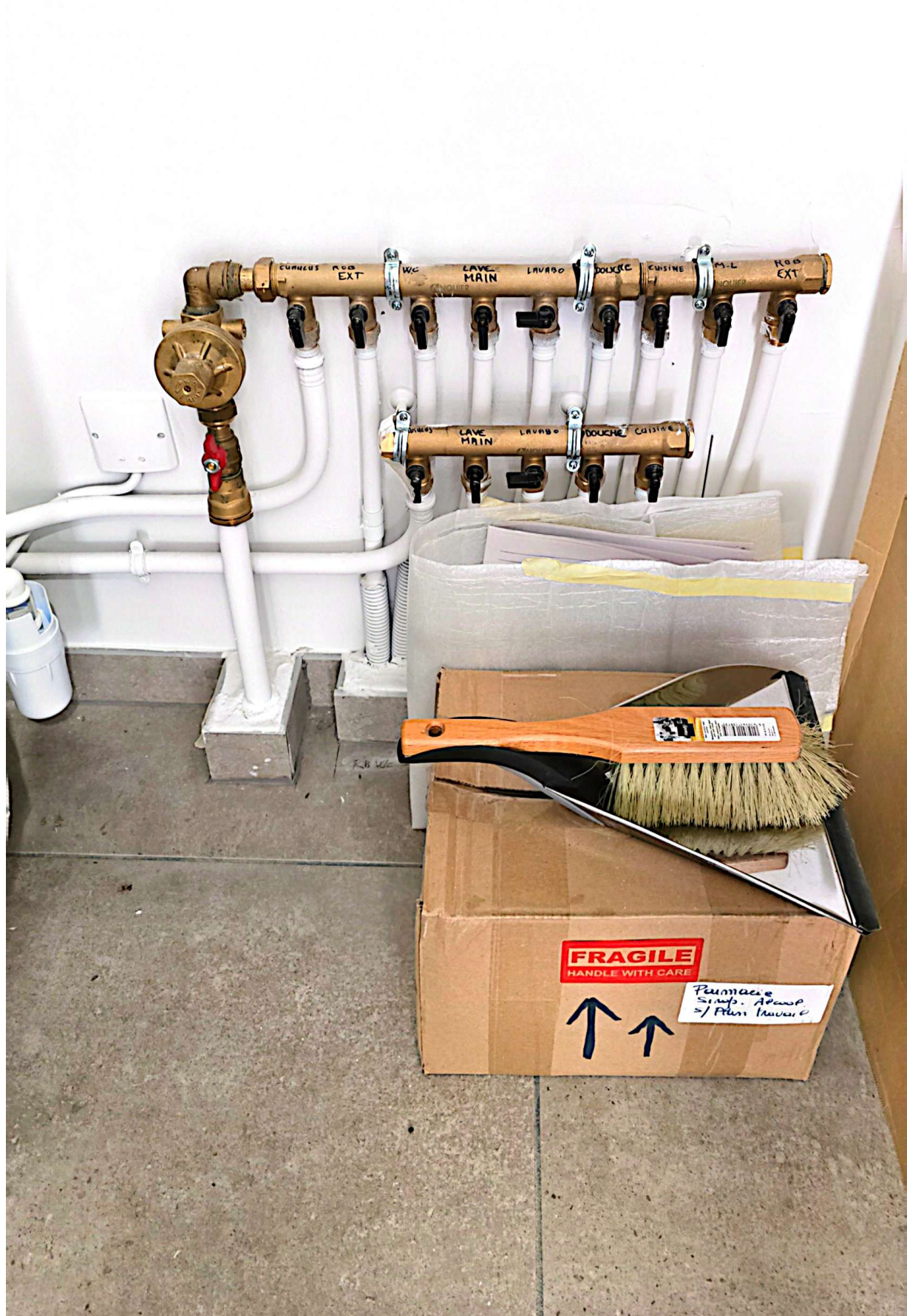
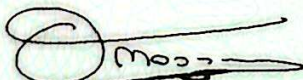






BELGIQUE	BELGIË	BELGIEN	BELGIUM
CARTE D'IDENTITE	IDENTITEITSKAART	PERSONALAUSWEIS	IDENTITY CARD
Nom / Name Prénoms / Given names		Nossin Francis Jean V	
Lieu et date de naissance / Place and date of birth Liège 28 JAN 1952		Sexe / Sex M	
Nationalité Nationality N° carte / Card No 592-6274972-26		BELGE	
Valide du - au / Valid from - until 13.07.2017 - 13.07.2027		Signature du titulaire / Holder's signature	
			

N° d'identification du Registre national
Identification number of the National Register
52.01.28-149.13



Lieu de délivrance / Place of issue

Visé

Autorité / Authority

GEMALTO/ZETES 01/17
V3.1

IDBEL592627497<2267<<<<<<<<<<<<<
5201282M2707130BEL520128149136
NOSSIN<<FRANCIS<JEAN<V<<<<<<<<<<



DEMANDE DE FINANCEMENT

Exemplaire Prêteur
A RENVoyer

N° de dossier de l'Emprunteur :

Souscrit auprès de BNP Paribas Personal Finance, ci-après dénommé le prêteur
Etablissement de crédit - SA au capital de 561 882 202 euros - 542 097 902 RCS Paris
Siège social : 1, boulevard Haussman - 75009 Paris
N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr) - N° ADEME : FR200182_03KLJL

Le Vendeur ou le Prestataire de service :

Nom vendeur :

Numéro vendeur :

Nature juridique :

Capital social :

dont le siège social est :

SAS SFTE

techniparc de la bastidonne
chemin de l'aumône vieille
13631 AUBAGNE CEDEX
siret 391 953 023 00044

Numéro Siren :

Ville RCS :

L'Emprunteur/L'Acheteur ci-après dénommé l'« Emprunteur » ou l'« Acheteur » :

Civilité, Nom, Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

Adresse :

Le Co-emprunteur

Civilité, Nom, Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

Adresse :

Les termes « Emprunteur » et « Acheteur » utilisés dans le présent document désignent aussi bien l'Emprunteur que le Co-emprunteur.

Description du bien ou de la prestation à financer :

Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande ainsi que dans le contrat de crédit.

Le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-52 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité :

- Que la livraison du bien à l'Acheteur et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclu par ce dernier.
- Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'Emprunteur :
 - ☐ dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service ou en foire et salon.
 - Que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service l'Acheteur : ☐ a demandé ☐ n'a pas demandé à être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312-47 et R. 312-20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.
 - ☐ au domicile de l'Emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service.
 - ☐ par une technique de communication à distance (en Vente à Distance).

- Que le montant du versement comptant a été intégralement versé par l'Acheteur.

En conséquence, le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service :

- demande au Prêteur de procéder à la mise à disposition des fonds d'un montant [redacted] au titre du contrat de crédit ci-dessus référencé.
- se reconnaît responsable et s'engage à rembourser le Prêteur, à sa première demande, à concurrence du montant total du financement et de toutes autres sommes stipulées au contrat de vente signé par l'Acheteur :
 - au cas où les stipulations ci-dessus n'auraient pas été respectées.
 - en cas d'inexactitude dans les informations mentionnées sur l'offre du contrat de vente ainsi que sur les présentes, ou tout autre document.

Le Vendeur ou le Prestataire de service

[Signature]

SAS SFTE
cachet commercial
techniparc de la bastidonne
chemin de l'aumône vieille
13631 AUBAGNE CEDEX
siret 391 953 023 00044

ATTESTATION DE LIVRAISON

L'Emprunteur/Acheteur reconnaît en signant la présente attestation sans réserve :

- que la livraison du bien et/ou la fourniture de la prestation de service ci-dessus désigné(e) a été pleinement effectuée conformément au contrat principal de vente préalablement conclu avec le Vendeur ou le Prestataire de service ;
- que cette livraison ou fourniture est intervenue le : [redacted]

Il reconnaît que conformément à l'article L. 312-48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence, il demande au Prêteur par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'Emprunteur, de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente »

Fait à :

[Signature]